

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 MAI 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 11 mai 2026 à 19h30 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et suivants,
Elias Massey-Neves
Terry Batos
Pierre Grandmont
François Tessier
Jean-Daniel Scheurer.

La conseillère Catherine Milette est absente.

Madame la directrice générale Annick Vincent est aussi présente.

26-05-103 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

26-05-104 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 7 avril 2026

Il est proposé par le conseiller Terry Batos
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril
2026.

ADOPTÉE

26-05-105 Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire accepte le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2025, le tout, tel qu'audité par monsieur Daniel Tétreault CPA;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire prend acte que pour les activités de fonctionnement de l'administration municipale, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 est de 18 644 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Elias Massey-Neves
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits états financiers et à les transmettre au MAMH et aux institutions financières au besoin.

ADOPTÉE

Dépôt – Rapport du maire

Monsieur le maire fait lecture de son rapport relatif aux états financiers non consolidés de l'exercice financier 2025. Une copie du présent

rapport sera mise en ligne sur le site internet de la Municipalité et envoyée par publipostage sur le territoire de la Municipalité.

Compte rendu divers dossier et/ou comité

Chacun des membres du Conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autres fait un compte rendu.

26-05-106 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPROUVER les comptes à payer suivants :

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS D'AVRIL 2026

Bell Mobilité	Cellulaire voirie mai	48,35 \$
Cooptel	Téléphone et internet, bureau municipal, avril et mai	316,70 \$
Cooptel	Téléphone et internet, chalet des loisirs, avril et mai	167,04 \$
Cooptel	Téléphone et internet, station de pompage, avril et mai	77,77 \$
Desjardins Assurances	Assurances collectives	632,31 \$
Desjardins Assurances	RREMQ	1 041,02 \$
Hydro-Québec	Bureau municipal	753,70 \$
Hydro-Québec	Chalet des loisirs	772,04 \$
Hydro-Québec	Garage municipal	950,97 \$
Hydro-Québec	Lumières de rues	152,24 \$
Hydro-Québec	Secondaire bureau	380,16 \$
Revenu Canada	Remises gouv. Fédérale	2 043,27 \$
Revenu Québec	Remises gouv. Provinciale	5 283,54 \$
Visa	Licences mensuelles antivirus, Formation ADMQ Annick, Publipostage et Timbres	560,19 \$
	Total	13 179,30 \$

SALAIRES AVRIL 2026

Employés	11 598,47 \$
Élus	2 918,79 \$
Total	14 517,26 \$

COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE DE MAI 2026

Accomodeur	Essence voirie	113,99 \$
ADN Communication	Alertes municipales avril	74,21 \$
Bélanger Sauvé avocats	Honoraires professionnels généraux	1 578,81 \$
Déchi-Tech Mobile	Déchetage des boîtes d'archives expirées	139,12 \$

Entreprises F. Parent Inc.	Contrat déneigement hiver 2026 (5e vers.) Ajustement carburant 2026 (2 868,95 \$)	27 795,53 \$
Entreprises Clément Forcier	Nettoyage des rues	574,88 \$
Équipements Raydan	Adapteur pour compresseur garage	9,55 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau potable, 6e rang	41,90 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau potable, réseau St-Pie	167,01 \$
Gaudreau Environnement	Transport matière organique et putrescible	578,09 \$
Gestim	Services d'inspection en bâtiments	2 414,48 \$
Gestion documentaire France Longpré	Déclassement annuel 2025	632,34 \$
L'Express Magazine	Avis public pour consultation publique pour règlement 25-737	403,56 \$
MRC Drummond	Quote-part mai, traitement des déchets mars, cours d'eau	10 038,39 \$
Municipalité St- François-du-Lac	Arrosage contre les mouches noires (1er vers.)	3 216,07 \$
Patrick Morin	Écrous et asphalte froide	23,77 \$
Petite caisse	Produits pour bureau	44,69 \$
R.A.R.C.	Purge eau 6e rang	137,52 \$
R.I.P.S.	Quote-part (2e vers.)	11 513,00 \$
R.G.M.R.	Collecte matières résiduelles	2 622,35 \$
Russo Électrique	Réparation lumières extérieures bureau	495,42 \$
	Total	62 614,68 \$

Grand Total 90 311,24 \$

ADOPTÉE

26-05-107 Remboursement frais d'achat de produits réutilisables

ATTENDU le règlement N° 25-738 établissant un programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables;

ATTENDU la conformité de la demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE REMBOURSER les frais pour produits réutilisables, à
Madame Julie Paquette, au montant de 31 \$. Cette dépense est
affectée au poste budgétaire 02-470-00-996, tel que prévu au
budget.

ADOPTÉE

26-05-108 Formation ADMQ - Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM)

ATTENDU l'entrée en vigueur de la LCOM le 1^{er} avril 2026 ;

ATTENDU la formation offerte par l'ADMQ le 7 et 8 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Terry Batos
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ENTÉRINER l'inscription de la directrice générale Annick
Vincent à la formation « Le processus de gestion contractuelle
municipale à l'ère de la LCOM » au coût de 375 \$ plus taxes.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-130-00-454,
tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

**26-05-109 Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)-
Travaux de caractérisation des bandes riveraines - Nomination
d'un inspecteur et d'inspectrices adjoint(es)**

ATTENDU QUE le cadre réglementaire provincial partage actuellement
avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la
responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine ;

ATTENDU l'action 1.1.4 et 4.1.1 du Plan Régional des Milieux
Humides, Hydriques et Naturels (PRMHHN) : « Élaborer et mettre en
œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en
conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC
» et « Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de
la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires
d'intervention » ;

ATTENDU l'octroi d'un mandat à EXP pour la caractérisation des
bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond au cours
de l'année 2026 (MRCJ4409/03/26) ;

ATTENDU QU'EXP estime procéder à l'inspection des bandes
riveraines sur un total estimé de 285 kilomètres ;

ATTENDU QUE les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés
par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis à EXP ;

ATTENDU QUE deux (2) employés d'EXP seront amenés à circuler sur
les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes
riveraines ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
Que le conseil de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire désigne
Simon Tardif, Maude Larocque-Lussier et Annie Richard,
employé(es) de EXP, à titre d'inspecteurs adjoints les autorisant
ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de
réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines.
Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux
actes suivants :

- Circuler sur les terrains privés;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines;
- Remettre un guide d'information aux propriétaires;
- Transmettre toute l'information recueillie aux
gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

Adoption du règlement N°25-737 sur l'entretien et l'occupation de bâtiments

Reporté

26-05-110 Comité des loisirs de Saint-Bonaventure – Demande de commandite - Fête nationale 2026

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE VERSER un montant 650 \$ au Comité des loisirs de Saint-Bonaventure pour la Fête nationale 2026. Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-50-970, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

26-05-111 Mandat aménagement paysager – Achat et plantation d'arbres – Projet PRIMA

ATTENDU QUE la Municipalité à procéder à la construction d'un sentier pédestre dans le cadre du programme PRIMA ;

ATTENDU QU'il est prévu de réaliser un aménagement paysager le long du sentier pédestre par la plantation de végétaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Terry Batos
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER Paysage l'Avenir inc. pour l'achat et la plantation de végétaux le long du sentier pédestre, au coût de 5 950 \$ plus taxes, tel que stipulé à la soumission reçue en date du 7 avril 2026.

QUE le mandat est conditionnel à la signature de la déclaration d'intégrité ou à la preuve d'inscription de l'entreprise au REA;

QUE cette dépense sera assumée par le fonds général et sera remboursée par la subvention PRIMA, confirmée par la lettre d'engagement du MAMH reçue en date du 15 mars 2024.

ADOPTÉE

26-05-112 Comité B.G.P. Demande de commandite pour l'impression des feuillets paroissiaux pour l'année (mai 2026 à mai 2027)

Il est proposé par le conseiller Terry Batos
Et résolu par les conseillers présents
DE CONTRIBUER pour un montant de 75 \$ pour la réimpression du feuillet paroissial. Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-130-00-970, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

26-05-113 Appui - Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail

ATTENDU QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017,

C 13);

ATTENDU QUE ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions au maintien des services à la collectivité;

ATTENDU QUE parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels dont notamment:

- L'avis d'évaluation et le compte de taxes avant le 1er mars de chaque année (article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c. F-2.1);
- Le compte des droits de mutations immobilières, exigibles à compter du trente et unième jour suivant son envoi (article 11 de la Loi concernant les droits de mutation immobilière, RLRQ, c. D-15.1);
- Les avis d'inscription sur la liste électorale, au plus tard le cinquième jour précédant le dernier jour prévu pour la présentation des demandes d'inscription, de radiation ou de correction, ainsi que, le cas échéant, les cartes de rappel d'inscription (article 126 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2);
- Les documents devant faire l'objet d'une publication dans un journal diffusé sur le territoire, tels que la liste et l'avis des immeubles en vente pour non-paiement de taxes, les avis publics d'appel d'offres, les avis de tenue d'assemblées publiques, les avis d'entrée en vigueur de certains règlements, ou les avis relatifs à la division du territoire en districts électoraux;
- Les documents devant être transmis par poste recommandée, notamment les résolutions de délégation de compétences, les avis aux propriétaires concernant la date et le lieu de la vente pour taxes, ainsi que certains avis relatifs au rôle d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE Postes Canada joue un rôle crucial dans la capacité des municipalités à respecter ces obligations légales;

ATTENDU QUE les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes Canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leurs obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail;

DE transmettre copie de la présente résolution aux instances suivantes: le Premier ministre du Canada, monsieur Mark Carney, au député fédéral de la circonscription de Drummond, monsieur Martin Champoux, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Geneviève Guilbault, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

26-05-114 Appui – Dénonciation des coupures dans le programme emplois d'été Canada

ATTENDU QUE le Programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes âgées de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité essentiels à la population, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et des services municipaux;

ATTENDU QUE les jeunes engagés dans le cadre de ce Programme contribuent directement à la prestation des services qui sont essentiels pour le bon fonctionnement des familles, tels que les camps de jour municipaux, facilitant la conciliation travail-famille pour de nombreux citoyens;

ATTENDU QUE les coupures anticipées au Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026 auront pour effet de réduire considérablement la capacité des municipalités à maintenir ces services à la population;

ATTENDU QUE les incohérences observées entre les orientations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada en matière d'intégration des jeunes au marché du travail nuisent à la planification municipale;

ATTENDU QUE le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens nécessitent un soutien financier prévisible, stable et équitable de la part du gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Terry Batos
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPUYER les municipalités du Québec dans la dénonciation des coupures annoncées dans le Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes; et

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de maintenir le financement du Programme Emplois d'été Canada afin d'assurer la pérennité des emplois d'été municipaux et de services publics qui en dépendent; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, au député fédéral de Drummond, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), ainsi qu'aux autres municipalités du Québec pour solliciter leur appui.

ADOPTÉE

26-05-115 Appui - Demande de modification du guide programme d'aide à la voirie locale 2025-2027-concernant le volet-redressement

ATTENDU QUE le Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2021-2024, publié en 2021, prévoyait que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées étaient considérés comme un travail

admissible;

ATTENDU QUE le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus considérés comme un travail admissible;

ATTENDU QUE faire du pavage sur un chemin en gravier:

- Améliore la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents en réduisant par le fait même la poussière;
- Améliore la sécurité routière, la visibilité, la stabilité et l'adhérence;
- Réduit le temps d'intervention en cas d'urgence;
- Valorise les propriétés et améliore l'accès touristique;
- Réduit les coûts d'entretien à long terme, car un chemin en gravier demande un entretien constant de nivelage, d'ajout de gravier, de réparation des nids-de-poule et de gestion du drainage ce qui occasionne des dépenses d'entretien récurrentes.

ATTENDU QUE même si l'asphaltage coûte plus cher au départ, il peut réduire les coûts d'entretien sur plusieurs années. Sur un horizon de 10 à 20 ans, plusieurs études montrent que les routes pavées peuvent devenir moins coûteuses pour les municipalités, surtout lorsque le trafic dépasse un certain seuil;

ATTENDU QUE les chemins en gravier peuvent causer des dérapages, des projections de gravier et des pertes de contrôle;

ATTENDU QUE le pavage améliore la sécurité pour les automobilistes, cyclistes et motocyclistes;

ATTENDU QUE faire du pavage sur des routes gravelées, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols et des conditions climatiques;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur des routes gravelées.

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Transport, M. Jonatan Julien, à chaque direction régionale du MTQ, à la FQM, l'UMQ, à toutes les municipalités du Québec, au député provincial de la circonscription de Nicolet-Bécancour et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de

l'Alimentation, monsieur Donald Martel, au député fédéral de Drummond, monsieur Martin Champoux.

ADOPTÉE

26-05-116 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 20h06.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, directrice
générale et greffière-trésorière

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 26-05-106, 26-05-107, 26-05-108. 26-05-110, 26-05-111 et 26-05-112.

Annick Vincent, directrice
générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoît Yergeau, maire